

ÉLECTION DES REPRÉSENTANT·ES DU PERSONNEL À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

Qui est concerné·e ?

Les personnels non-titulaires, c'est-à-dire employé·es par l'INED dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (« CDD ») – quel que soit le niveau de qualification et la situation (remplacement ou renforcement temporaire, main d'œuvre occasionnelle, CDD sur contrat ou convention de recherche, doctorant·es ou post-doctorant·es...) – ou bien en contrat à durée indéterminée (« CDI »).

À l'Ined, toutes ces personnes composent près de 40 % du personnel. En réalité, avec le turn-over incessant, la proportion de non-titulaires est probablement encore plus élevée. C'est considérable.

Rôle de la commission

La commission est obligatoirement consultée en cas de licenciement, de sanction disciplinaire grave, ou de refus par l'administration d'accéder à certaines demandes (congé de formation, temps partiel, télétravail, révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel ou encore utilisation de jours accumulés sur le compte épargne-temps).

La commission rend des avis à la majorité, que la directrice de l'Ined consulte avant de prendre des décisions. Si cette dernière prend une décision contraire à l'avis rendu par la commission, elle doit informer la commission des raisons de sa décision.

Composition de la commission

Cette commission dite « paritaire » est composée de 4 représentant·es du personnel (2 titulaires et 2 suppléant·es) et 4 représentant·es de l'administration (idem), dont les mandats durent 4 ans.

Les représentant·es du personnel sont élu·es sur sigle plutôt que sur liste. Cela signifie que, s'ils obtiennent des sièges, les syndicats désignent librement les représentant·es du personnel, lorsqu'une CCP doit se tenir. Cela évite, vu la durée relativement courte des contrats et l'important *turn-over*, que les sièges des représentant·es du personnel se retrouvent trop souvent vides.

Nous nous engageons à soutenir, en toutes circonstances, les représentant·es qui seront nommé·es par notre section syndicale.



Nos revendications concernant le fonctionnement de la CCP

Au moins une réunion annuelle dédiée à l'emploi contractuel, pour les représentant·es du personnel et la direction

Si les compétences de la commission consultative sont limitées aux questions individuelles, nous proposons qu'au moins une réunion annuelle, dédiée à l'emploi contractuel en général et aux conditions de travail des non-titulaires en particulier, ait lieu, et qu'à cette occasion un bilan soit présenté par la direction et discuté avec les représentant·es du personnel. En effet, compte tenu du poids de l'emploi précaire à l'Ined et de son impact sur l'organisation du travail, nous considérons que cette question est cruciale.

Pour les droits des précaires, contre la précarité...

À l'Ined, pérennisation des postes avec un plan massif de titularisation, ouverture de discussions sur l'indemnisation du chômage, équité dans les rémunérations avec les titulaires et entre contractuel. Ile.s, et plus de détails sur l'emploi non titulaire dans le bilan social annuel sont nos principales revendications.

Avec les collectifs de précaires mobilisés ces dernières années, nous demandons l'arrêt de la politique de recours généralisé à l'emploi précaire. Un plan d'urgence s'impose afin de pourvoir les milliers de postes gelés et de créer les postes de titulaires nécessaires. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de la vie étudiante et les contrats doctoraux, de stopper la dérive de l'externalisation de nombreuses activités, d'améliorer les conditions de titularisation, avec notamment la prise en compte de la totalité de l'expérience professionnelle acquise.



SOLIDAIRES dans un monde de brutes...

Le 8 décembre 2022

Votez Sud Recherche EPST !

Pour avoir plus d'informations sur l'activité du syndicat

<http://www.sud-recherche.org>

Pour nous contacter : contact-sud@ined.fr